

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier ~~Concernant~~ ~~Des ouvrages~~ ~~Terminés~~

aux Eglises -

Dixmude
Malines
Anderlecht

Termonde
Sint-Truiden
Ghent

N° 4757
12

NUMÉRO

DATE

D'ORDRE

DE LA PIÈCE

ANALYSE

Notre Dame à Malines
St. Catherine à Bruxelles
St. Bachelier à Grammont
Herenthout
Leefdaal
Ghent
Anderlecht

4757 - Ouvrages demandés à différentes Eglises

Brunswick 6 Juillet 97

à M. le Ministre
l'apport. de T. P. de B.

W

L'apport à votre départ
de 2 C. / al. de B. H.
N. 26973 / ~~Cum~~

transmission de deux lettres
de M. Roux, Membre de

la Chambre de Représentation
État. ven. à un trépas

provenant de M. de
Christaller & qui doit
être remis très prochainement,

en la salle
Petit, à Paris, pour

avoir l'honneur de la
faire. Avec cette qui a

été en question à
déjà été soumis à

2 Annexes

à l'apparition de C. D. qui a remis
un avis entièrement
défavorable à son œuvre,
s'adressant pour la collection
du Musée.

autre sur la question
artistique du triptyque
en question sont fort
discutables il a été
restauré & repeint en
beaucoup de endroits, &
le C. D. ne saurait
sans le dégrader complétement
à en faire un objet d'un
acquisition —

Est pour ce jour
de la part, Mon le Ministre,

pour l'œuvre de son
par la suite pour l'œuvre
de l'œuvre de son
M. Roux, à la suite,
que l'on avec l'œuvre
pour l'œuvre de son
pour l'œuvre de son
pour l'œuvre de son

L &
P. C. D.
L. Roux
L. Roux

L. Roux
pour l'œuvre de son
la œuvre de son
la œuvre de son

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE
ET DES
TRAVAUX PUBLICS.

DIRECTION

DE

beaux-arts

Bruxelles, le 2 Juillet 1892.

N° 26937

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de la direction.

2 ANNEXE A

SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser
ce jour, à titre de communication,
deux lettres de M. Ronse, membre de la
Chambre des Représentants, relatives à
un triptyque provenant d'un
de l'église de Ghislottes et qui doit être
vendu très prochainement à Paris et
la Salle Petit.

Le Gouvernement ne possède aucun
titre qui lui permette de tenter avec
quelques chances de succès une réven-
dication de cette œuvre d'art au
nom de l'Etat; en effet, il ne lui
serait pas même possible d'établir
que le triptyque en question est le
même que celui qui a figuré jadis
dans l'église de Ghislottes, mais
qui en a été enlevé à une époque
inconnue, antérieurement à 1852.

Dans ces conditions, le seul moyen
de faire rentrer cette œuvre en Belgique,
serait ainsi que le propose M^r
Ronse, d'en faire l'acquisition.

D'autre part, le budget de mon
Département ne renferme aucun

A la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture de l'Etat,

crédit pouvant être affecté à l'acquisition
de tableaux anciens, cet objet étant
spécialement prévu à notre budget. Il
vous appartient en conséquence, Messieurs,
d'apprécier la suite qu'il conviendrait
de donner à cette affaire. Il me sera
agréable d'être tenu au courant des
résolutions que vous croirez devoir prendre
à ce sujet.

Agitez, Messieurs, l'assurance de
ma considération très distinguée.

Le Ministre,
Alfred Drouin